

DÉLIBÉRATION N° 2024-115
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation :	
11 octobre 2024	
Date de séance :	
17 octobre 2024	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
18 octobre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	09
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	BUIILLARD Michel
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	TEATA Marcelino
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BORDET Patrick
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	CHING Francis
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

PORTANT APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION "RENOUVELLEMENT DE SCAPHANDRES POUR LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE" ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT AINSI QUE LE MARCHE Y AFFERENTS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu l'avis technique sur le projet de renouvellement de scaphandres N° HC/910/CAB/DPC/cm du 4 juin 2024 ;

Vu le rapport n° 2024-58 du 10 octobre 2024 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^e adjoint au maire délégué à la protection civile.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

ADOPTE

Article 1 : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération "Renouvellement de scaphandres pour la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie".

Article 2 : L'opération est financée comme suit :

- Coût total	:	972 590 FCFP
- F.I.P 75 %	:	729 443 FCFP
- Fonds propres 25 %:		243 148 FCFP

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD



RAPPORT N° 2024 – 58

**relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique
et du plan de financement de l'opération "Renouvellement de scaphandres
pour la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie"
et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférents**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le matériel pour des interventions présentant des risques chimiques de la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie (DPCLI) de Papeete est vieillissant, notamment les scaphandres de nos sapeurs-pompiers.

Ces combinaisons étanches les protègent contre les substances dangereuses sous forme gazeuse, liquide, solide et d'aérosol. Elles offrent un confort de port optimal, sont réutilisables et idéales pour la manipulation de produits chimiques tels que les acides ou le chlore.

Il est donc impératif de prévoir leur remplacement afin de maintenir une sécurité optimale des agents, dont la formation à leur utilisation est assurée en continu.

Le coût de ce renouvellement s'élève à 972 590 francs CFP, pris en charge pour moitié par le FIP et par la commune.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete, le 18 octobre 2024

Le Rapporteur,

René TEMEHARO
3^e adjoint au maire